

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
De la Commune de PRUINES

**Séance du 17 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, et le dix-sept avril, à 18h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Pruines, sous la présidence de Monsieur POUGET Christian, Maire.

**Présents :** CARLES Christian, BILCOT Véronique, CARLES Christian, FLORENT Johanna, JUPIN Laurent, LOISEL François, MAZARS Elliane, MERLET Claude, VIELLE Sylvie.

**Absent :** FERRIERES Laurent, LESIEUR Cécile

**Secrétaire :** MERLET Claude

**Date de convocation et affichage :** Le 08 avril 2026

Nombre de membres : Conseil municipal : 11 – En exercice : 11 – Présents – 09

**OBJET Adoption du compte financier unique 2025.**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu le compte financier unique de la commune de Pruines.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clefs sur la situation financières de la commune.

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles Automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

EUROS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération De L'exercice	434 962.74	453 789.12	296 311.15	291 212.19	731 273.89	745 001.61
Résultat de L'exercice	Excédent	18 826.38	Déficit	5 098.66	Excédent	13 727.72
Résultats antérieurs reportés		32 131.71		55 256.05		87 387.76
Résultat de clôture	Excédent	50 958.09	Excédent	50 157.39	Excédent	101 115.48

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le compte financier 2025 de la commune de Pruines.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,  
Christian POUGET

Acte rendu exécutoire  
après transmission en Préfecture  
par voie dématérialisée le : 24 AVR. 2026

et publication ou notification du :

Le maire  
Christian POUGET 24 AVR. 2026

